

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 24 JUIN 2026 à 18 h 30 –
Mairie – salle du conseil municipal**

N° DCA2026-06-24/09

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Claire-Zoé BALAS, Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA,
Alain COSTA, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Jacqueline ODOIX (procuration à A. COSTA),
Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;

Excusé : Marc PATUREL.

Membres votants : 16

Objet : Compte de gestion 2025 de la Résidence autonomie les Rocailles du Verger

Vu le compte de gestion remis par le Comptable Public,

Considérant que le compte de gestion établi par le Comptable Public est conforme au compte administratif de la Résidence autonomie les Rocailles du Verger voté ce jour,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du Comptable Public concernant le budget annexe de la résidence autonomie les Rocailles du Verger, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2025 ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Comptable Public pour l'exercice 2025 n'appelle aucune observation ni réserve.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 02/07/2026

Publié le

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 24 juin 2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

